

Ruhengeri le 18/4/57

N° II9I/ Fin.2/04/02.

Objet :

Contrôle Route  
18/4/1957

A Monsieur le Chef du Service des Impôts

à

A.T.

*Copie*

U S U M B U R A .-

S/ Couvert de Monsieur le Résident du Ruanda,

Ruhengeri

à Kigali .-



5025

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que lors du contrôle route effectué à la date du 18/4/57 (au lieu du 10/4/57 avis qui avait été prescrit par votre lettre N° 32I/9I/Conf./H.53 du 28 février 1957) huit . .V. ci-annexés ont été dressés à charge des contrevenants.

Il a été procédé au contrôle de 83 véhicules automoteurs ( 17 camions, 30 camionnettes, 36 voitures) de 2 motocyclettes, et de 20 bicyclettes.

Je tiens également à vous signaler, que parmi les voitures, le véhicule citroën N° R.U. 3177, appartenant à la Mission de Nyundo et conduit par l'Abbé Lovens n'était pas muni de l'exemption d'impôt personnel sur la 5 ème BASE ( Véhicules ).

LE COMPTABLE TERRITORIAL, 931

*MB*  
BENCIT, L.